

Tiers-lieux Nouveaux lieux, nouvelles formes de travail à l'heure du numérique ?

Mathieu VIDAL

L'expression « tiers-lieux » (« *Third Places* ») est apparue en 1989 sous la plume de l'Étatsunien Ray Oldenburg, sociologue de l'urbain¹. C'est ainsi qu'il caractérisait certains lieux intermédiaires et hybrides entre lieux de travail et domicile, dont les cafés, bars, centres communautaires, grands magasins, salons de beauté, etc. Des lieux devenus selon lui source d'équilibre personnel et d'inclusion sociale dans un contexte de fort étalement urbain. La notion a évolué pour devenir aujourd'hui un mot-valise désignant différentes formes de nouveaux lieux clairement liés à la montée en puissance du numérique dans nos sociétés.

Bien que certains le qualifient d'épiphénomène, le développement des tiers-lieux semble révéler une tendance de fond – la France en compte près d'un millier. Concomitants de la société de la connaissance et symboliques de nouvelles formes de travail et de sociabilité, ces espaces peuvent être sources de mutations urbaines du fait de leur rôle et de leurs conséquences à la fois sur l'inclusion sociale, les mobilités des travailleurs, les pratiques d'entrepreneuriat, l'immobilier d'entreprise, etc.

Les tiers-lieux : de quoi parle-t-on vraiment ?

S'il est communément admis que les tiers-lieux constituent des espaces intermédiaires (autres que la maison ou le bureau), une tentative de définition précise reste complexe en raison de leur variété.

Il y a les espaces de *coworking*, lieux de « travail en commun », qui s'adressent surtout aux *free-lances*, aux autoentrepreneurs, parfois aussi

aux chercheurs d'emploi. Ils permettent aux usagers, moyennant un abonnement, de sortir d'un certain isolement et de bénéficier de ressources mutualisées : un débit Internet adapté, des postes de travail en open space, des salles de travail et de réunion, des possibilités d'impression, la fameuse cafétéria, etc. Au-delà, les travailleurs peuvent bénéficier des conseils d'autres *coworkers*, voire profiter d'opportunités d'affaires. Les télécentres constituent une variante de ces espaces « classiques » de *coworking* et sont plutôt équivalents à des bureaux délocalisés. Ils ciblent un public de salariés à qui ils offrent une solution pour travailler à proximité de chez eux, une à plusieurs fois par semaine.

L'on ne peut limiter ou brider la notion de tiers-lieux à ces seuls espaces comme cela est souvent le cas. En font également partie les *FabLabs* – pour la contraction de la version anglaise de « laboratoire de fabrication ». Lieux ouverts de

création et de prototypage d'objets, ils s'adressent à un large public : familles, étudiants, artistes, entrepreneurs désireux de tester le prototype d'un projet etc. Créés et définis en 2004 par Neil Gershenfeld, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), les *FabLabs*, lieux « d'intelligence collective », proposent à leurs adhérents des machines à commande numérique : découpeuses laser, imprimantes 2D et 3D, sérigraphies pour antennes et circuits flexibles, fraiseuses pour circuits imprimés et moules, etc. Polymorphes, ils peuvent également prendre d'autres noms selon qu'ils sont par exemple plutôt orientés informatique et technologie (les *Hackerspaces*), fabrication (les *Makerspaces*), réparation (les *Repair Cafés*), etc.

Une telle typologie des tiers-lieux n'est pas exhaustive ; pour certains auteurs, il faudrait par exemple y intégrer les jardins partagés (toutefois moins liés au numérique).

Des tiers-lieux symboliques de nouvelles formes de travail et de sociabilité.

Un phénomène en forte croissance dans un contexte de mutation des formes de travail ?

Les tiers-lieux, dont le nombre a plus que triplé au cours des trois dernières années, ont pour point commun d'être des espaces d'innovation (sociale, organisationnelle, technologique, etc.) qui semblent répondre à un besoin ; besoin d'usagers citoyens et/ou travailleurs, qu'il convient de resituer dans un contexte de mutations des formes de travail et des formes juridiques associées : développement des autoentrepreneurs, des travailleurs indépendants, des *free-lances*... Ces nouveaux travailleurs, plus nombreux et qui cherchent à sortir de leur isolement professionnel, constituent l'essentiel de la clientèle de cette offre nouvelle.

Mais au-delà, ces espaces apportent aussi une réponse au développement du télétravail², phénomène que l'on voit croître avec l'avènement du numérique.

Multiplicité des approches, variété des usages et des profils

Des entrées complémentaires se recoupent dans les tiers-lieux et ouvrent sur différents enjeux³.

Une première entrée concerne les aspects économiques. De la valeur, (richesse financière ou non) se crée en effet autour de ces espaces qui sont des espaces de travail et d'échange.

L'entrée socioprofessionnelle a également une réelle importance pour des lieux qui tendent à faire référence dans l'apprentissage ou la maîtrise de certains domaines innovants, dans la mesure où ils réunissent professionnels et amateurs éclairés de ces secteurs.

Moins spécifiques au monde du travail, les tiers-lieux mettent également en exergue des enjeux sociologiques et culturels. Carrefours de rencontres, ils facilitent les interactions sociales qui se créent autour de l'entraide et/ou du portage collectif de projet. Les valeurs d'ouverture, de partage, de solidarité qui y sont portées, ont aussi pour ambition de transformer le « simple usager » en co-créateur de projets, en citoyen proactif.

Enfin, les tiers-lieux sont à envisager selon une perspective territoriale. Considérés comme des centres de ressources locaux, ils ont vocation à interroger les pratiques locales et à être intégrés aux dynamiques territoriales dans toutes leurs dimensions, qu'elles soient sociales et sociétales, innovatrices, économiques, etc.

Les tiers-lieux, objets purement métropolitains ?

En France, la Région Occitanie constitue la seconde concentration de tiers-lieux après la région Île-de-France : 104 sont recensés en novembre 2017⁴, pour les seuls espaces de *coworking* (sans les *FabLabs* – un recensement partiel qui témoigne de la difficulté à définir le périmètre du concept !)

L'agglomération toulousaine, avec ses 21 espaces de *coworking* illustre pleinement leur caractère métropolitain. Le plus symbolique d'entre eux est sans doute La Cantine portée par l'association La Mêlée Numérique et aujourd'hui localisée au Quai des Savoirs. La Métropole n'est pas en reste côté *FabLabs*, comptant notamment dans ses rangs le fameux Artilect, structure localisée dans le centre-ville (quartier Patte d'Oie).



La Cantine Numérique, Toulouse.

Le déploiement des tiers-lieux (*coworking* et *FabLabs*) s'effectue aussi au-delà des métropoles sur l'ensemble des territoires (on compte déjà 13 espaces de *coworking* en Lozère et 8 dans le Tarn !). La Région Occitanie y voit des leviers pouvant participer à relever de nombreux défis ainsi énumérés : « défis liés au développement durable ; aux difficultés de mobilité pour les salariés dans les grandes aires urbaines (congestion des transports) ; à l'attractivité économique des territoires ruraux, en périphérie urbaine et en reconversion ; à l'émergence d'une nouvelle économie collaborative et du manque de lieux favorisant son développement ; à l'amélioration des conditions de travail à travers la mise en place de nouvelles organisations du travail dans les entreprises privées comme dans les collectivités »⁵.

Ces tiers-lieux qui semblent aujourd'hui plébiscités par certains travailleurs ne trouvant plus forcément leur compte dans l'unique bureau classique, par des citoyens à la recherche de valeurs d'entraide... ne peuvent que prendre de l'importance, à l'heure du numérique, du télétravail, de l'innovation « par le bas »... Mais le phénomène reste complexe tant dans ses formes, que dans les usages qui s'y développent, et par ses impacts locaux. Il est donc particulièrement pertinent pour l'aménageur d'étudier leur déploiement sur nos territoires. ■

Développement du télétravail

Une enquête du cabinet RH Kronos estime qu'en 2016, 16,7 % des Français ont télétravaillé plus d'une journée par semaine. Les 2/3 (64 %) le faisaient « classiquement » à leur domicile, 21 % télétravaillaient dans des bureaux mis à disposition par leur entreprise (type centres d'affaires), 8 % dans des réseaux de proximité (dont les télécentres) et 7 % dans des espaces de *coworking*. Cette enquête indique que le télétravail permettrait, en moyenne : une baisse de 5,5 jours par an d'arrêts maladie ; une augmentation de la productivité de 22 % ; une réduction de 40 minutes du temps moyen de trajet domicile-travail ; une augmentation de 45 minutes du temps moyen de sommeil des salariés. Cf. <http://blog.kronos.fr/les-chiffres-clefs-du-teletravail-en-2016>.

1. Ray Oldenburg, *The Great Good Place: Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and how They Get You Through the Day*, Paragon House, 1989, 338 p.

2. Télétravail dont les enjeux sont d'ailleurs intégrés à la loi Travail votée le 28 XI 2017.

3. Cette typologie est portée par de nombreux auteurs. Mais cf. par exemple le site movilab.org, spécialisé sur les tiers-lieux.

4. Le site <http://www.tierslieuxoccitanie.com>.

5. cf. <https://www.laregion.fr/Appela-Manifestation-d-Interet-Tiers-Lieux>.

Bibliographie :

Michel LUSSAULT, *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Seuil, 2017